

Examen d'entrée en formation continue diplômante (FTLV) 2024/25

Parcours « Direction technique »

Calendrier prévisionnel de formation : de septembre 2024 à juillet 2025.

Inscriptions administratives

Du 5 décembre 2023 au 08 février 2024,

Les inscriptions se font par un dossier administratif à imprimer et compléter depuis le site Internet www.ensatt.fr, page « formation tout au long de la vie » et à renvoyer par la poste à « Service FTLV » et par mail à claire.lescuyer@ensatt.fr, au plus tard le **jeudi 08 février 2024**, cachet de la poste faisant foi.

Calendrier des examens d'entrée

Les mercredi 20 et jeudi 21 mars 2024

Pré-requis attendus des stagiaires

Pour être autorisés à se présenter, les candidats et candidate en formation continue (FTLV) doivent justifier d'une expérience professionnelle d'au minimum trois années dans les domaines de l'art, de la culture ou du spectacle ou ayant exercé des fonctions dans un domaine rassemblant partie des compétences fondamentales à la Direction technique du spectacle (Ingénierie, direction de projets).

La formation Direction technique délivrant lors de la sortie de l'année d'étude - sous réserve de la réussite des stagiaires- un diplôme conférant le grade de Master aux titulaires, les candidats et candidates doivent être détenteurs à l'entrée, d'un cursus validant 180 crédits ECTS ou trois années d'études validées après le baccalauréat.

En cas inverse, l'Ensatt demande aux candidats et candidates de procéder à une démarche de VAP (Validation des Acquis Professionnels) qui permettra au jury d'apprécier si, par leur parcours antérieur, les candidats et candidates ont exercé des missions dont les enjeux correspondent à ce qui est attendu des stagiaires diplômés d'un bac+3.

Attention : Tous candidats et candidates ne pouvant attester d'un diplôme validant un bac +3 doivent déposer un dossier VAP à renvoyer par mail à claire.lescuyer@ensatt.fr, en même temps que leur dossier administratif, soit au plus tard le jeudi 08 février 2024 (Voir sur le site internet, la fiche consacrée aux modalités du dossier VAP).

L'examen d'entrée est également ouvert aux candidats et candidates de nationalité étrangère qui -outre les conditions précédentes- justifient d'un niveau de maîtrise de la langue française correspondant au Diplôme Approfondi en langue française (DALF) niveau C1 du cadre européen commun de référence pour les langues, ou un diplôme équivalent.

Toute personne en situation de handicap est invitée à se signaler dès son inscription aux examens d'entrée, par un mail auquel elle joindra une pièce justificative, afin que la cellule handicap de l'ENSATT puisse adapter les épreuves de l'examen à sa situation.

Toute fausse déclaration ou omission, toute production d'acte falsifié entraînent automatiquement l'élimination du candidat ou de la candidate. Indépendamment des pénalités prévues par la loi du 23 décembre 1901, portant répression des fraudes dans les concours et examens publics, le candidat ou la candidate qui se fait inscrire en produisant un acte falsifié ou ne lui appartenant pas est définitivement exclu de l'Ecole et de tout examen ultérieur.

Compétences, aptitudes et connaissances souhaitées

Bonne culture générale du milieu du spectacle;
Capacité d'organisation ;
Capacités de réflexion, d'analyse et de synthèse;
Aptitude au travail collectif et motivations fortes pour le domaine du spectacle ;
Goût prononcé pour les sciences, la technique et la technologie
Niveau mathématiques et physique, équivalent « bac S » ou scientifique, minimum
Anglais, niveau européen B2

Déroulement de l'examen d'entrée

Admission, épreuve 1, dite épreuve de tests écrits, le mercredi 20 mars 2024

- **une épreuve rédactionnelle** (durée 2h; coefficient 1)
 - Faire un résumé d'un article de deux pages dont le sujet porte sur la psychologie du travail.
 - Faire une dissertation d'une quarantaine de lignes sur un sujet en lien avec l'article précédent.

Cette épreuve consiste à apprécier les qualités rédactionnelles ainsi que les facultés d'analyse et de synthèse du candidat ou de la candidate.

- **une épreuve écrite d'organisation technique** (durée 1h; coefficient 1):
 - Analyse de fiche technique d'un spectacle
 - Analyse de faisabilité d'un spectacle dans un espace scénique donné.

Cette épreuve consiste à apprécier les capacités organisationnelles du candidat ou de la candidate.

- **une épreuve écrite de mathématiques** (durée 30 minutes; coefficient 1):

Exercice de mathématiques de niveau bac à dominante scientifique

Admission, épreuve2, dite entretien, le jeudi 21 mars 2024

- **Entretien** avec le jury portant notamment sur le parcours de vie, l'expérience professionnelle, les motivations pour la formation et le projet d'évolution du candidat ou de la candidate (durée : 20 minutes, coefficient 1)

Pour cet entretien le candidat ou la candidate fera notamment état de son engagement artistique ou de ses expériences professionnelles scéniques ou assimilées.

Les résultats sont annoncés par mail et figurent sur le site Internet de l'école : www.ensatt.fr, page « formation tout au long de la vie. FTLV », rubrique « Direction technique » à l'issue des épreuves.